

# CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027



→ Le CFP peut être attribué pour une **durée maximale de 3 ans** sur l'ensemble de la carrière, dont **un an est indemnisé**.

## 1

### QUI PEUT BÉNÉFICIER ET SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- **Maîtres contractuels ou agréés à titre définitif :**
  - Être en activité et avoir 3 ans de services effectifs à temps plein dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou public au 1er septembre 2025 ;
  - S'engager à reprendre un emploi dans un établissement sous contrat d'association ou public pendant 3 fois la durée du congé, sinon remboursement de l'indemnité.
- **Maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat :**
  - Être en activité et avoir 3 ans de services effectifs à temps plein, au titre de contrats de droit public, dont 1 an dans l'Éducation nationale.

## 2

### LES MODALITÉS D'OCTROI :

#### Quand bénéficier du CFP ?

Entre le 1er septembre 2026 et le 30 juin 2027.

#### Formation ?

Choisie par l'enseignant (avec agrément de l'État, sauf si organisé par un établissement public de formation ou d'enseignement).

#### Comment se répartit le CFP ?

Il peut être fractionné en plusieurs périodes (mois entiers) et doit obligatoirement débuter **le 1er du mois**.

→ L'octroi du CFP peut être différé dans l'intérêt du service.

## 3

### ET MA RÉMUNÉRATION ?



- **Indemnité mensuelle :** 85% du traitement brut + indemnité de résidence, avec supplément familial, limité à l'indice brut 650 (indice majoré 543).
- L'enseignant continue à concourir pour l'avancement de grade et d'échelon dans son corps d'origine, à cotiser pour la retraite, bénéficie de ses congés annuels et reste affilié à la sécurité sociale.
- **Documents à fournir au DEP pour la rémunération :**
  - Attestation de présence effective en formation.
  - Un justificatif d'inscription à la formation **au plus tard le 11 septembre 2026**.

## 4

### QUI PREND EN CHARGE LES FRAIS DE FORMATION ?

- **Formiris Provence Méditerranée :** pour les maîtres des établissements privés sous contrat d'association avec l'État et adhérents.

→ Contactez un conseiller avant de déposer votre demande pour connaître les options de financement.



## 5

### COMMENT DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE ?

- **Formulaire :** remplir l'imprimé joint en annexe et envoyer une lettre de motivation (projet de formation, objectifs, enjeux pour votre carrière et le service public).
- Votre demande doit être accompagnée de l'avis motivé du chef d'établissement, au format PDF par courriel à : [sep-personnel@ac-nice.fr](mailto:sep-personnel@ac-nice.fr).
- **Date limite : 11 décembre 2025 (délai de rigueur)**

→ Les candidatures seront examinées par les corps d'inspection, puis par la commission consultative mixte académique (CCMA). Priorité aux enseignants susceptibles de perdre leur emploi et présentant un projet crédible de reconversion.